CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire Jeudi 9 Avril 2024 – 18h30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR:

- 1°) Vote des taux.
- 2°) Vote du compte administratif 2023.
- 3°) Vote du compte de gestion 2023.
- 4°) Affectation du résultat.
- 5°) Budget primitif 2024.
- 6°) Questions diverses.

L'an deux mille **VINGT-QUATRE le NEUF AVRIL**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 2 avril 2024

<u>Présents</u>: Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY, Frédéric SOUSA.

Absents: M. Pascal GONDEAU arrivé à 19h10.

MmeSophie MEYERa été élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2024

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

(Vote: 10 Pour0 Contre 0 Abstention)

1. Taux d'imposition 2024 : Taxes foncières bâties et non bâties

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A, Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :

- Taxe foncière pour les propriétés bâties : 34,63%
- Taxe foncière pour les propriétés non bâties : 65,94%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9,45%

Et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

(Vote: 10 Pour 0 Contre 0 Abstention)

Arrivée de M. Pascal GONDEAU à 19h10.

2. Vote des Comptes Administratifs 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François ANDANSON délibérant sur les Comptes Administratifs dressés par Madame Michelle GAIDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT INVESTISSI		TISSEMENTS	ENSEMBLE		
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisations de l'exercice (€)	397 194,52	504 104,33	432 385,50	420 840,45	829 580,02	924 944,78
Report de l'exercice N-1 (€)			56 306,90		56 306,90	
Total	397 194,52	504 104,33	488 692,40	420 840,45	885 886,92	924 944,78
Restes à réaliser à reporter en N+1 (€)			337 641,94	205 199,42	337 641,94	205 199,42
RESULTATS CUMULES (€)	397 194,52	504 104,33	826 334,34	626 039,87	1 223 528,86	1 130 144,20
	FONCT	FONCTIONNEMENT INVESTISSEMI		TISSEMENTS	ENSEMBLE	
COMPTE ADMINISTRATIF EAU	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisations de l'exercice (€)	45 550,50	50 584,22	54 997,00	59 971,49	100 547,50	110 555,71
Report de l'exercice N-1 (€)		39 983,63		64 764,46		104 748,09
Total	45 550,50	90 567,85	54 997,00	124 735,95	100 547,50	215 303,80
Restes à réaliser à reporter en N+1(€)				17 478,00		17 478,00
RESULTATS CUMULES (€)	45 550,50	90 567,85	54 997,00	142 213,95	100 547,50	232 781,80
	FONCTIONNEMENT INV		INVES	TISSEMENTS	ENSEMBLE	
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisations de l'exercice (€)	19 164,58	17 047,51	6 032,00	14 963,50	25 196,58	32 011,01
Report de l'exercice N-1 (€)		4 838,47		51 725,59		56 564,06
Total	19 164,58	21 885,98	6 032,00	66 689,09	25 196,58	88 575,07
Restes à réaliser à reporter en N+1 (€)			25 284,00	11 588,50	25 284,00	11 588.50
RESULTATS CUMULES (€)	19 164,58	21 885,98	31 316,00	78 277,59	50 480,58	100 163,57

- 2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire s'est retirée de l'assemblée et n'a pas pris part au vote. (Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention)

3. Approbation des Comptes de Gestion 2023 dressés par le Receveur Municipal

Le conseil municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de **l'exercice de 2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2023** en ce qui concerne **les différentes sections et budgets annexes** ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour **l'exercice 2023** par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

(Vote: 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

4. Affectation du résultat

Après avoir examiné les comptes administratifs statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement tels que proposés par Madame le Maire.

(Vote: 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

5. Vote des Budgets Primitifs 2024

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs pour l'année 2024, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets 2024 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL: Budget communal

SECTION	Proposé	Voté				
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (€)	542 436	542 436				
RECETTES (€)	542 436	542 436				
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (€)	613 480	613 480				
RECETTES (€)	613 480	613 480				

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

Fonctionnement : 7.50 %Investissement : 7.50 %

BUDGET ANNEXE: Service des eaux

SECTION	Proposé	Voté			
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES (€)	96 101,00	96 101,00			
RECETTES (€)	96 101,00	96 101,00			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES (€)	141 363,00	141 363,00			
RECETTES (€)	141 363,00	141 363,00			

BUDGET ANNEXE: Assainissement

SECTION	Proposé	Voté			
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES (€)	24 686,00	24 686,00			
RECETTES (€)	24 686,00	24 686,00			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES (€)	87 210,00	87 210,00			
RECETTES (€)	87 210,00	87 210,00			

(Vote: 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 2 Mai 2024 à 20h00.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 02 mai 2024, mis en ligne sur www.mairiesaintbonnetpresorcival.fr le 03 mai 2024.

Sophie MEYER, Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER, Maire